

Canadienne des Assureurs et suggérant que la Ville prenne les moyens pour forcer les propriétaires, sur les rues où il y a des conduits souterrains, à raccorder leurs fils électriques avec ces conduits.

e) Résolution du Conseil de la Cité de Montréal, adoptée à une assemblée tenue le 28 octobre 1907, donnant instruction à la Commission des Conduits Souterrains de préparer, dans le plus court délai possible, un rapport établissant les conditions, les plans et le coût d'un système de conduits souterrains dans la Cité de Montréal.

f) Lettre de M. R. Davidson, gérant de la "North British and Mercantile Insurance Coy," en date du 24 octobre 1907, transmettant un rapport élaboré de M. W. S. Boyd, inspecteur électricien du Bureau des Assureurs de New-York et de Chicago, portant la date du 17 oct. 1907, démontrant les avantages pour les compagnies électriques de placer leurs fils dans des conduits souterrains.

g) Rapport du Comité des affaires municipales de la Chambre de Commerce, recommandant de nouveau aux autorités municipales de prendre les mesures nécessaires pour arriver à l'enfouissement des fils électriques.

Ces divers documents sont alors lus par le secrétaire, ainsi que les amendements adoptés par la Législature à sa dernière session, sections 62, 63, 64, 65, 66, 67 et 69, donnant à la Cité le pouvoir de construire et d'exploiter un système de conduits souterrains où devront être placés tous les fils électriques.

M. l'échevin L.-A. Lapointe, président de la Commission, déclare que, selon lui, l'on devrait prendre des mesures immédiates pour exécuter le projet de l'enfouissement des fils électriques. "Le travail, dit-il, paraît énorme et, pour quelques-uns, presque irréalisable. Mais je suis convaincu qu'avec les pouvoirs accordés à la Ville par la Législature, la réalisation du projet est facile à obtenir. Comme la Ville aura à sa disposition, l'année prochaine, des sommes considérables pour paver les rues, l'on devrait se mettre à l'oeuvre sans délai et enfouir les fils avant que les pavages soient faits."

M. l'échevin Sadler émet l'opinion que l'on devrait accepter l'offre de la Cie de téléphone Bell et discuter les détails de cette offre avec la Compagnie.

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin Payette propose, et il est

Résolu: De faire rapport au Conseil à l'effet que cette Commission approuve fortement le projet de l'enfouissement des fils électriques dans un conduit commun, construit, exploité et entretenu par la Ville, conformément aux articles 62 et suivants des amendements à la charte, adoptés à la dernière session de la Législature, et de recommander que, conformément à l'article 67 desdits amendements, un règlement soit adopté par le Conseil pour pourvoir à la nomination d'ingénieurs compétents qui seront chargés de faire des études préparatoires du projet, de préparer des plans de concert avec les compagnies intéressées ou leurs représentants.

Il est aussi

Résolu: Que le Conseil soit de plus prié de mettre à la disposition de cette Commission les fonds nécessaires pour payer les dépenses à encourir de ce chef.

Adjournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 8 novembre

Sont présents: MM. les échevins Payette, président, Sadler, L.-A. Lapointe, Guay et Houllé.

1.—Le rapport de la sous-commission des Propriétés civiles, du 3 octobre, est lu et adopté, et il est

Résolu: Qu'un crédit de \$120 soit mis à la disposition de la Commission de l'Hôtel de Ville pour réparer la toiture de l'ancien hôtel de ville de Villeray.

2.—Soumises des demandes de situations par MM. Reinhardt et G. Archambault.

Déposées sur le bureau.

dian Underwriters' Association, and suggesting that the City should take the means of compelling proprietors in the streets where there are underground conduits, to connect their electric wires with said conduits.

e) Resolution from the City Council adopted at a meeting held the 28th of October 1907, instructing the Committee *re* Underground Conduits, to prepare, within the shortest possible delay, a report fixing the conditions, plans and cost of an underground conduit system for the City of Montreal.

f) Letter from Mr. R. Davidson, manager of the North British and Mercantile Insurance Coy, an elaborated report from Mr. W. S. Boyd, electric inspector of the New-York and Chicago board of underwriters, dated the 17th of October 1907, showing the advantages for electric companies to place their wires in underground conduits.

g) Report of the Committee *re* municipal affairs of the "Chambre de Commerce", recommending once more to the civic authorities to take the necessary steps in order to place electric wires under ground.

These different documents were then read by the secretary as well as the amendments adopted by the Legislature at its last session, sections 62, 63, 64, 65, 66, 67 and 69, giving the City power to construct and operate a system of underground conduits in which shall be placed all the electric wires.

Ald. L. A. Lapointe, chairman of the Committee, stated that, in his opinion, immediate measures should be taken in order to enforce the proposed burying of electric wires. "The work, he said," seemed to be enormous and, for some people, almost unfeasible. But, I am convinced, that with the powers granted the City by the Legislature, the realization of the project can be easily obtained. As the City will have, at its disposal, next year, considerable sums for street paving, we should go to work without delay, and bury the wires before the paving of streets takes place."

Ald. Sadler stated that, in his opinion, the Bell Telephone Co's offer should be accepted, and that the details of said offer should be discussed with the Company.

And a debate arising,

Ald. Payette moved, and it was

Resolved: That a report be made to Council stating that this Committee strongly recommends the proposed burying of electric wires in a single conduit, constructed, operated and maintained by the City, in accordance with articles 62 and the following articles of the amendments to the charter, adopted at the last session of the Legislature, and recommends, that, according to article 67 of said amendments, a by-law be adopted by Council in order to appoint competent engineers to make preliminary studies of the project and prepare plans with the interested companies or their representatives.

It was also

Resolved: That Council be moreover asked to place at this Committee disposal the necessary funds to pay expenses to be incurred in this connection.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

FINANCE COMMITTEE

Report of meeting held the 8th of November.

Present: Ald. Payette, chairman, Sadler, L. A. Lapointe, Guay and Houllé.

The report of sub-committee on Civic properties, dated October the 30th, was read and adopted, and it was

Resolved: That an appropriation of \$120 be placed at the disposal of the City Hall Committee to repair the roof of the Villeray town hall.

2.—Submitted applications for positions by Messrs. Reinhardt and G. Archambault.

Laid on the table.